

**Décret présidentiel du 19 Moharram 1427  
correspondant au 18 février 2006 portant  
nomination au titre du ministère des travaux  
publics.**

Par décret présidentiel du 19 Moharram 1427  
correspondant au 18 février 2006, sont nommés au titre du  
ministère des travaux publics, Mme et MM. :

**A - Administration centrale :**

- 1 – Mohamed Mahiddine, inspecteur ;
- 2 – Fateh Bouanani, chargé d'études et de synthèse ;
- 3 – Abdelhafid Daoud, directeur de la planification et  
du développement ;
- 4 – Houria Khider épouse Bouasla, sous-directrice de la  
réglementation ;
- 5 – Mohamed Bouzefrane, sous-directeur de la  
planification et des programmes d'investissement.

**B - Services extérieurs :**

- 6 – Mohamed Bouazghi, directeur des travaux publics à  
la wilaya de Sétif ;
- 7 – Mohamed Zidi, directeur des travaux publics à la  
wilaya de Aïn Témouchent.

**Décret présidentiel du 19 Moharram 1427  
correspondant au 18 février 2006 portant  
nomination d'un directeur d'études auprès du  
secrétaire général du ministère des relations avec  
le Parlement.**

Par décret présidentiel du 19 Moharram 1427  
correspondant au 18 février 2006, M. Abdelhamid  
Zekkour est nommé directeur d'études auprès du  
secrétaire général du ministère des relations avec le  
Parlement.



**Décret présidentiel du 19 Moharram 1427  
correspondant au 18 février 2006 portant  
nomination au titre du ministère du tourisme.**

Par décret présidentiel du 19 Moharram 1427  
correspondant au 18 février 2006, sont nommés, au titre  
du ministère du tourisme, Mmes et MM. :

**A - Administration centrale :**

- 1 – Bahdja Choudar épouse Rekab, inspectrice.

**B - Services extérieurs :**

- 2 – Sabrina Bacha, directrice du tourisme à la wilaya de  
Biskra ;
- 3 – Mohamed Lahcène Tidjani, directeur du tourisme à  
la wilaya de Tlemcen ;
- 4 – Omar Yousfi, directeur du tourisme à la wilaya de  
Saïda ;
- 5 – Medjeber Bellahmer, directeur du tourisme à la  
wilaya d'El Tarf.

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

**MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU**

**Arrêté du 18 Dhou El Hidja 1426 correspondant  
au 18 janvier 2006 fixant la liste des laboratoires  
effectuant les analyses de la qualité des eaux  
minérales naturelles et des eaux de source.**

Le ministre des ressources en eau ,

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El  
Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant  
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-196 du 27 Joumada El Oula  
1425 correspondant au 15 juillet 2004 relatif à  
l'exploitation et la protection des eaux minérales  
naturelles et des eaux de source ;

Vu l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13  
novembre 2004, modifié, fixant l'organisation et le  
fonctionnement de la commission permanente des eaux  
minérales et eaux de source ;

**Arrête :**

Article 1er. — En application des dispositions de  
l'article 13 du décret exécutif n° 04-196 du 27 Joumada El  
Oula 1425 correspondant au 15 juillet 2004, susvisé, le  
présent arrêté a pour objet de fixer la liste des laboratoires  
effectuant les analyses de la qualité des eaux minérales  
naturelles et des eaux de source.

Art. 2. — Effectuent les analyses de la qualité des eaux  
minérales naturelles et des eaux de source les laboratoires  
relevant des organismes suivants :

- le centre national de toxicologie (CNT) ;
- l'institut Pasteur d'Algérie (IPA) ;